

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois et le seize novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

**Présents** : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max.

**Absent excusé** : Messieurs DE BRUYNE Vincent, KATSAOUNIS Bruce et TASSIN Michel.

**Secrétaire de séance** : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 10/11/2023

**Nombre de membres en exercice** : 10

**Nombre de membres présents** : 7

**Objet** : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 04 (SDE 04) – AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE – DEPLOIEMENT DU RESEAU D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)

Monsieur le Maire rappelle, que dans le cadre du déploiement du réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur le territoire départemental, par délibération en date du 28 octobre 2016, la collectivité a transféré la compétence « IRVE » au Syndicat d'Energie 04 (SDE 04) et par délibération en date du 10 novembre 2017, a accepté par convention les modalités d'implantation d'une borne sur son territoire.

Vu l'accroissement des besoins liés aux décisions politiques communautaires et nationales ainsi qu'à l'accroissement continu du nombre de véhicules électriques et hybrides, le SDE 04 a besoin de faire évoluer son modèle économique actuel afin de pouvoir répondre aux demandes des communes et usagers.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention passée avec le SDE 04 modifiant le montant de la participation financière des communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

A l'issue de l'exposé, Monsieur le Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

**Ouïe cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention passée avec le SDE 04 modifiant le montant de la participation de la Commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 1<sup>er</sup> décembre 2023,

Le Maire,

**Alain COSTE**



Le secrétaire  
Benjamin CHESNEAU

